

DEPARTEMENT
VAR
CANTON
SIX FOURS LES PLAGES
COMMUNE
SIX FOURS LES PLAGES
POLICE MUNICIPALE

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2026/27

Liberté-Egalité-Fraternité

ARRETE DU MAIRE

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
CREATION D'UN SENS UNIQUE SUR LA VOIE DE LIAISON QUI RELIE
LA RUE EDITH PIAF A LA RUE FERRIN
QUARTIER REYNIER
83140 SIX FOURS LES PLAGES

NOUS Jean-Sébastien VIALATTE Député Honoraire Maire de SIX FOURS LES PLAGES Vice Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée
VU le Code de la Sécurité Intérieure et ses articles L.131-1 et L.511-1, L.211-1 et suivants

VU le Code Général des Collectivités Territoriales articles, L.2212-2, L.2213-1 et L.2214-3

VU le Code de la Route, article R412-28

VU l'arrêté Municipal N° 17718 attribuant délégation de signature à Monsieur Thierry MAS SAINT GUIRAL

VU la nécessité d'instaurer un sens unique sur la voie de liaison qui relie la rue Edith Piaf à la rue Ferrin en raison de son étroitesse

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire, dans l'exercice de ses pouvoirs de Police de prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir la sécurité sur la commune.

- ARRETONS -

ARTICLE 1° - A compter de la parution du présent arrêté, de la mise en place de la signalisation et ce à titre permanent, la circulation sera mise en sens unique de circulation sur la voie de liaison qui relie la rue Edith Piaf à la rue Ferrin. Sens de circulation de la rue Edith Piaf vers la rue Ferrin.

ARTICLE 2° - La mise en place des panneaux réglementaires de signalisation de type B 1, C 12, le marquage au sol, ainsi que leur maintenance seront à la charge de l'antenne Six-Fours Métropole Toulon-Provence-Méditerranée

ARTICLE 3° - Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbal.
- Le Directeur général des Services de la Mairie et tous Agents de la Force publique est chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.
FAIT À SIX FOURS LES PLAGES, le neuf janvier deux mille vingt six

Thierry MAS SAINT GUIRAL
Adjoint au Maire
Délégué à la Sécurité



Accusé de réception en préfecture
083-218301299-20260109-27-AI
Date de télétransmission : 12/01/2026
Date de réception préfecture : 12/01/2026